Trente-quatrième Année. — N° 18 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. VENDREDI 18 JANVIER 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42

Directeur : ALFRED REBOUX

AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 17 JANVIER 1888

L'ARTICLE 42

Nous voulons parler de l'article 42 de la loi militaire. C'est un article nouveau — et important — que la Chambre a voté samedi dernier sur la proposition de M. Martin-Feuillée et sur l'invitation de M. de Freycinet.

Il maintient à peu près ce qui existe aujourd'hui, c'est-à-dire la deuxième portion du contingent et le tirage au sort. Il y aura encore des bons numéros dans la proportion d'environ 30 0[0.

C'est ce que les orateurs de la droite avaient demandé depuis le commencement de la discussion; c'est ce que la Chambre, conseillée par sa Commission, leur avait toujours refusé.

Vainement ils faisaient au système de la Commission l'objection la plus grave, à savoir qu'il était impraticable, parce que nos ressources financières ne permettent pas d'incorporer tout le contingent. Vainement ils démontraient que, pour empêcher la nouvelle loi d'éclater et de faire éclater le budget, il fallait, de toute nécessité, y adapter une soupape — cette seconde portion du contingent — par où s'écoulerait le trop plein d'hommes que nous avons. Les orateurs de la droite avaient l'air de parler à des sourds. La majorité ne les écoutait même pas ou ne les écoutait que pour repousser leurs amendements après avoir conspué leurs discours.

En voyant l'entrain avec lequel, sur un simple signe du rapporteur, elle balayait tous les contre-projets, on eût cru que cette majorité avait son opinion faite depuis longtemps, *ne varietur*, et qu'on se heurtait, en s'efforçant de l'en faire revenir, à une de ces convictions inébranlables qui n'admettent aucune espèce de tempéraments. C'était comme qui dirait une foi, une religion, et même une religion intolérante.

Aussitôt qu'un député de droite faisait mine de la discuter et exprimait la plus timide espérance d'obtenir de la majorité une modification quelconque au texte sacré, on lui répondait dans la nouvelle langue parlementaire : « Attends, mon bonhomme, tu vas voir ! » Et on l'écrasait impitoyablement sous le poids de quatre cents voix. On joignait même l'ironie à la brutalité, car non content de l'exécuter ainsi, la majorité l'accusait de faire de l'obstruction. C'était lui qui était un indiscret, un *gêneur*, en importunant la Chambre de propositions d'avance condamnées.

Voyant qu'il n'y avait décidément rien à faire, les députés de la minorité avaient fini par en prendre leur parti. Ils se bornaient à parler aux gens raisonnables, et à la nation elle-même, par dessus la tête de bois de leurs collègues; ils ne réclamaient le scrutin que pour permettre au pays de juger entre eux et leurs adversaires; enfin ils considéraient l'affaire comme dans le sac, c'est-à-dire la loi militaire votée par la Chambre, lorsque tout-à-coup, samedi, la scène a changé.

Il a suffi à M. Martin-Feuillée, député de gauche, le même qui a *suspendu* l'inviolabilité de la magistrature, et à M. de Freycinet, ministre civil de la guerre, de dire quelques mots, pour que la Chambre, à l'énorme majorité de 412 voix contre 139, introduisit dans la loi ce nouvel article 42 que les conservateurs lui avaient présenté pendant deux mois sous toutes les formes et dont elle n'avait jamais voulu entendre parler.

Ce résultat jette une vive lumière sur la façon dont on fabrique les lois, même les grandes lois, les lois organiques, qui, comme la loi militaire, doivent exercer, à tous les points de vue, une influence si considérable sur l'avenir de notre pays.

On en juge les idées fondamentales et les principales dispositions, non pas sur la valeur qu'elles ont réellement, mais sur la faveur dont jouit, auprès de la Chambre, celui qui les propose. L'article 42, présenté par M. le baron Reille, ou par M. de Lanjuinais, ou par M. Keller, ne vaut absolument rien et on le repousse. Le même article 42, présenté par MM. Martin-Feuillée et de Freycinet devient tout à coup excellent et on l'adopte. C'est ainsi que la deuxième portion du contingent et le tirage au sort ont retrouvé, en cinq minutes, un grand nombre de partisans sur lesquels ils n'avaient pas le droit de compter.

Ces variations de la majorité en matière si grave donnent beaucoup à réfléchir. Il est impossible de ne pas s'arrêter un instant à l'alternative que voici : Ou la majorité jugeait l'article 42 excellent lorsque la droite le lui présentait; et alors, pourquoi le repoussait-elle ? Ou elle le jugeait détestable lorsqu'il lui était recommandé par M. de Freycinet, et alors pourquoi l'a-t-elle adopté ?

Et notez que ce n'étaient pas seulement des députés de la droite, comme MM. Reille, de Lanjuinais, ou Keller, mais des républicains comme M. Ribot qui avaient défendu sans succès le système que M. de Freycinet a soutenu samedi au milieu des applaudissements. On n'a pas fait plus d'honneur à l'éloquence de M. Ribot qu'aux raisons des députés conservateurs.

Que faut-il en conclure et qu'est-ce que la nation y verra, sinon que la politique, la politique toute seule, préside aux résolutions qu'on prend, même en matière militaire; que ce n'est pas la force ou la faiblesse d'une thèse qui la crédite ou la discrédite auprès de la Chambre, mais uniquement le nom et la couleur du député qui la soutient.

LE DISCOURS DE M. DE BISMARCK

AU REICHSTAG

Comme nous l'avons dit, le prince de Bismarck a pris la parole, mardi, au Reichstag.

A deux heures moins dix, le chancelier est arrivé, accompagné de son fils. Il portait l'uniforme des cuirassiers. M. de Bismarck a vieilli et surtout maigri. Il est visiblement fatigué et l'œil n'a plus sa vivacité ordinaire; cependant, pendant le discours de M. Richter, il a, à plusieurs reprises, violemment interrompu avec de grands gestes énergiques. Il fait maintenant l'effet d'un vieillard, mais d'un vieillard robuste et énergique. On a beaucoup remarqué que le comte Herbert de Bismarck n'a pas répondu aux attaques dont il était l'objet et qu'il affectait de s'effacer complètement derrière son père.

A deux heures, le président a ouvert la séance en annonçant que l'ordre du jour portait la discussion du budget du ministère des affaires étrangères.

M. Richter, chef des progressistes, plus mordant que jamais, prend la parole et attaque la politique coloniale allemande et les moyens « ridicules » que l'on propose pour la suppression de l'esclavage.

A peine M. Richter s'est-il rassis que M. de Bismarck se lève; on l'applaudit pendant trois minutes, avant qu'il ouvre la bouche; il reste tranquille sous cette ovation, la main gauche dans la poche de son uniforme, la main droite appuyée sur la table. Enfin il fait un signe, la majorité se tait et il dit cette seule phrase :

« Je ne veux pas caractériser maintenant la conduite antipatriotique du parti progressiste et de sa presse; mais je veux constater dès à présent que ce parti ne manque jamais une occasion de jeter des pierres dans le jardin de l'Empire, et qu'il se fait un devoir d'exciter les puissances étrangères contre les entreprises de l'Allemagne. »

Et le chancelier se rassied.

M. Richter répond dans une improvisation très remarquable; il repousse l'accusation portée contre son parti par M. de Bismarck. Les progressistes sont d'aussi bons patriotes que les conservateurs.

M. de Bismarck se lève. La Chambre se tait. Le chancelier tousse, crache, retousse, se mouche et commence enfin son discours sur un ton très bas et l'on a beaucoup de peine à le comprendre des tribunes.

Il expose tranquillement le but de la politique coloniale : l'extension du commerce national, le développement de la marine marchande. Mais les résultats sont difficiles à atteindre: ils ne peuvent l'être que par un long travail, par un courage continuel. « Voyez-vous, messieurs, toute entreprise qui commence par des succès est mauvaise : il n'est pas bon de commencer la semaine par le dimanche. »

Puis, passant à la question des esclaves, le chancelier dit que « l'esclavage, à coup sûr, est regrettable ».

« Mais à quoi bon faire de la sentimentalité inutile? Voilà des milliers d'années que l'esclavage existe et vous voulez le supprimer d'un coup ! Ce serait enfantin et ce serait jeter de l'huile sur le feu. Vous vous plaignez des malheurs arrivés à nos compatriotes et nous les déplorons tous, ces malheurs. Et vous voulez supprimer les esclaves ? Ce serait le meilleur moyen de faire massacrer tous les Européens qui sont encore là-bas ! »

Jusqu'à ce moment, le chancelier avait été assez tranquille, il avait parlé de son ton le plus bonhomme ; mais quelques rumeurs ayant éclaté à gauche, le chancelier s'est mis dans une colère terrible. Il avait visiblement peine à se maîtriser.

« Savez vous ce que vous faites, vous les amis de M. Richter ? Vous soutenez les intrigants et les ennemis de l'Empire. Vous ne voyez donc pas que les ennemis de l'Empire prennent sous leur patronage toutes les entreprises qui sont de nature à créer des difficultés à l'Empire?

» Je ne voulais pas parler, vous m'y forcez; mais je suis heureux d'avoir pu le faire, car j'ai pu marquer clairement la différence qui existe entre nous et une certaine presse qui nous est hostile, par principe. »

La séance est levée à cinq heures après ce dernier dialogue :

» M. Richter. — Je ferai remarquer à la Chambre que le chancelier est seul responsable du ton qu'ont pris les discussions d'aujourd'hui. J'en suis étonné.

» Le chancelier. — Pas autant que moi; je ne comprends pas pourquoi l'Afrique a le don d'exaspérer M. Richter, lui l'autocrate incontesté de la démocratie allemande.

» M. Richter est très malheureux. Deux forces combattent dans sa poitrine : l'amour qu'il a pour la patrie et l'antipathie qu'il éprouve pour ma personne. »

Cette dernière phrase est accueillie par une hilarité générale. La prochaine séance est remise à jeudi, et c'est ce jour-là, à ce qu'on croit, que M. de Bismarck prononcera son grand discours.

Devant le Reichstag la foule était si grande que la circulation a été interrompue pendant toute la journée. Quand le chancelier est parti, on lui a fait une ovation enthousiaste.

Dans le monde politique, on n'a pu cependant s'empêcher de sourire en voyant que M. de Bismarck continue à perdre la tête devant les attaques anodines de M. Richter.

L'ELECTION DE LA SEINE

(*D'un correspondant particulier*)

Paris, 16 janvier.

Continuons à enregistrer, — à enregistrer aussi fidèlement et aussi impartialement quepossible, — les incidents de la lutte électorale. Le spectacle qu'elle nous présente, depuis quelques jours surtout, n'est pas, il faut en convenir, des plus édifiants.

Ce ne sont maintenant que proclamations où se lisent plus d'injures que de raisons, des caricatures ignobles qui s'étalent à tous les kiosques, des réunions publiques où on ne discute plus, mais où on se bat comme des crocheteurs, des polémiques violentes de presse où l'on se jette réciproquement l'insulte et la boue, des bandes de camelots qui parcourent les rues en vociférant, au profit de l'un ou l'autre candidat des chansons de circonstance et quelles chansons ?

En un mot c'est par des accès de fureur et de haine que l'on répond aux attaques et aux défis. Il semble que pour une semblable lutte, une seule arme suffise — c'est à qui se saisira le plus.

On ne peut prévoir où on s'arrêtera dans cette voie, et il est de plus en plus à craindre, qu'après avoir épuisé ces procédés de polémique, on n'en arrive à d'autres extrémités.

Déjà, dans une réunion, le citoyen Lavy, conseiller municipal, ne s'est-il pas écrié : « Si le général Boulanger est élu à Paris, il ne restera plus qu'à l'assassiner » et ces paroles ont été naturellement accueillies par des applaudissements frénétiques.

Voilà qui promet.

Dans toutes les réunions publiques tenues jusqu'ici, ce sont, d'ailleurs, les Jacquistes qui se montrent le plus violents et, il faut le dire aussi, presque partout ils ont été en majorité. Si donc on en juge par ce qui se passe dans ces assemblées tumultueuses, la candidature Jacques ferait des progrès. A cela les boulangistes répondent que les électeurs qui voteront pour le général sont éclairés depuis longtemps et n'ont pas besoin de se déranger pour écouter des orateurs.

A côté des Comités, les loges maçonniques, comme nous l'avions fait prévoir, se remuent beaucoup en faveur du candidat *officiel*. Dans sa tenue solennelle, la loge « libre examen » a adopté un ordre du jour de M. Isaac, sénateur de la Martinique, blâmant l'entreprise plébiscitaire du général Boulanger. A tour de rôle, les autres loges de Paris vont voter des ordres du jour analogues. La province et même l'étranger s'en mêlent aussi. Les députés de la Haute-Savoie ont remis aujourd'hui au comité de la rue Cadet un appel antiboulangiste aux savoyards habitant Paris, adressé par les républicains de la Haute-Savoie établis à Genève.

La banlieue est travaillée avec ardeur par les deux partis, précisément parce que son attitude reste plus équivoque. On disait au Congrès que Jacques était surtout le candidat de la banlieue, aussi les boulangistes viennent-ils de faire poser dans toutes les communes suburbaines les affiches du « général Boulanger, candidat de la banlieue ». Si après ça l'électeur n'est pas éclairé c'est qu'il est vraiment bien difficile.

Que croire, d'ailleurs, dans l'inextricable série de démentis que se renvoient mutuellement les journaux. Un exemple entre mille.

L'*Intransigeant* publie une lettre signée « Un groupe de postiers », assurant que tous leurs camarades voteront pour le général. Le *Paris* riposte aujourd'hui en reproduisant une autre lettre affirmant que ce groupe de postiers est composé d'un unique individu.

Tous les moyens sont bons, on le voit. La *Bataille* n'a-t-elle pas imaginé d'exhumer une vieille lettre de Edgard Quinet, protestant contre la candidature de M. de Rémusat. Seulement, le journal de M. de Lissagaray a remplacé partout le nom de l'ami de M. Thiers par celui du général Boulanger.

D'autres feuilles ministérielles annoncent en gros caractères que le projet d'impôt sur le revenu est rejeté et que l'opinion publique peut être maintenant rassurée à ce sujet. Il est bon de faire remarquer que la Commission seule s'est prononcée pour le projet de M. Peytral. Mais en temps de période électorale on peut bien escompter le vote de la Chambre et lui faire honneur d'une décision qu'elle n'a pas encore prise.

Un restaurateur chez le général Boulanger

Paris, 16 janvier. — On lit dans le *Temps* :

« Il nous a été donné d'entendre ce matin, le récit d'un fait dont nous certifions l'authenticité.

» M. X..., grand restaurateur parisien, recevait l'autre jour cette carte de visite :

» Le général Boulanger prie M. X... de passer à son hôtel à sept heures du soir. »

» M. X... se rend le soir à l'hôtel de la rue Dumont-d'Urville ; il montre la carte qu'il a reçue, et on l'introduit aussitôt très cérémonieusement dans un petit salon d'attente.

» Cinq ou six personnes y sont déjà, un journaliste, un prince français et deux ou trois restaurateurs de Paris.

» Le voilà enfin en présence de M. Boulanger dans le sa on rouge du rez-de-chaussée.

» Mon cher concitoyen, lui a dit le général Boulanger, l'Europe a, en ce moment, les yeux sur nous, l'Europe attend, avec impatience, le résultat de l'élect on législative de la Seine.

» C'est, en effet, pour ainsi dire, une question vitale pour notre cher pays ; le parlementarisme sera-t-il vainqueur ? Pour ma part, je suis persuadé que je serai élu ; mais cela ne suffit pas, il ne faut pas que je l'emporte sur mon concurrent de quelques milliers de voix seulement ; il est indispensable que j'ai une majorité écrasante et c'est pour cela que je vous ai fait appeler pour solliciter votre concours.

» M. X... demande alors, au général, de préciser quel genre de concours, il sollicite.

» Le candidat entre dans une foule de détails qui prouvent surabondamment à M. X... que M. Boulanger a, sur son compte, une fiche de renseignements très complète.

» Enfin, ajoute M. Boulanger, vous avez un personnel très nombreux dites leur bien que voter pour moi, c'est voter pour l'ordre, pour la sécurité.

» Vous avez beaucoup d'influence sur les boutiquiers de votre quartier; dites-leur et insistez beaucoup sur ce point que mon nom n'est pas synonime de guerre et que ce n'est pas parce que je serai élu qu'on courra tout de suite à la frontière.

» Puis M. Boulanger développe quelques passages de sa dernière affiche, et ne quitte M. X... qu'en lui serrant les deux mains avec une effusion extraordinaire. »

La soirée

Paris, 17 janvier, 12 h. 15 matin. — Ce soir, on a affiché, de nouveau, et toujours sur les placards boulangistes, le discours de M. Méline.

La plupart des monuments publics en sont couverts.

Qui paie cette seconde édition? Assurément pas le budget de la Chambre. Pas davantage le Comité Jacquiste, qui n'a pas le droit de se servir d'affiches blanches.

Ne serait-ce pas, par hasard, les fonds secrets ?

Paris, 17 janvier, 12 h. 25.— Voici le texte de la déclaration Boulé qui sera affichée demain sur tous les murs de Paris :

« Citoyens,

« Les capitalistes et réactionnaires sont divisés en deux camps.

» L'un représente la dictature parlementaire, et l'autre la dictature du sabre ; tous deux menacent la liberté des citoyens et l'existence de la République.

« Citoyens,

» Voter pour Jacques, c'est voter pour les tripoteurs qui se bâtissent des fortunes colossales avec votre misère, c'est voter pour Ferry et le Tonkin, c'est voter pour Clémenceau, Floquet et leurs trahisons à toutes leurs promesses électorales.

« Voter pour Boulanger, c'est voter pour l'ancien Versaillais qui a combattu les Parisiens défendant la République.

» Mais voter pour Boulé, c'est voter pour le travailleur dévoué, et le représentant du prolétariat, odieusement trompé par le gouvernement radical, parce qu'il remplissait honnêtement son mandat de conseiller prud'homme que des électeurs ouvriers lui avaient confié.

» Voter pour Boulé, c'est voter pour la République, pour l'émancipation du travail, pour l'égalité sociale, pour l'achèvement de l'œuvre de la Révolution française.

« Citoyens,

» Votez pour Boulé, candidat de la République sociale ! »

Paris, 17 janvier, 12 h. 45 matin.— Les anciens électeurs de M. Jacques, dans le quartier de Plaisance, feront afficher, demain matin, un placard, où nous relevons le passage suivant :

« Les bons républicains ne voudront pas de votre candidature, imposée par une assemblée dictatoriale.

» Pas de Sedan. là ! Vous devenez lâche et infâme, car on n'a jamais pu reprocher au général Boulanger, d'avoir trahi son pays.

» Il est vrai qu'on ne pourra jamais vous le reprocher non plus, car vous ne commanderez jamais une armée.

» Pauvre Jacques ! »

Paris, 17 janvier, 12 h. 55 matin. — A signaler, se soir, rue Grange-aux-Belles (Xe arrondissement) une réunion contradictoire, entre les socialistes et les anarchistes.

Après une discussion des plus orageuses, on adopte tapageusement un ordre du jour favorable à M. Jacques.

Paris, 17 janvier, 12 h. 55 matin. — Rue Popincourt (XIe arrondissement.) M. Louis Martin, président du Comité révisionniste, a soutenu la candidature du général Boulanger, malgré les protestations violentes d'une bande d'étudiants.

On y a fortement blâmé l'absence de M. Jacques, convoqué, en même temps qu'on accueillait, par des bravos, la lecture d'une lettre du général Boulanger, s'excusant de ne pouvoir se rendre à l'invitation qui lui avait été adressée.

Rue d'Angoulême, 600 assistants ont envoyé leurs félicitations au général Boulanger, pour l'énergie avec laquelle il défend sa candidature, contre celle officielle du citoyen Jacques.

LES BALLONS A LA GUERRE

Dès que les ballons furent connus, on songea tout naturellement à s'en servir comme d'un observatoire soit pour reconnaître un terrain inconnu que l'on a à parcourir ou à attaquer, soit pour se rendre compte des mouvements des troupes ennemies. Aujourd'hui, avec l'électricité, qui n'offre plus le danger de mettre le feu au gaz du ballon, on peut introduire dans l'intérieur même de l'aérostat une forte lampe à incandescence et envoyer au loin des dépêches, à l'aide d'interruptions de courants rythmées, suivant le système Morse.

Demain, peut-être, on transportera dans les airs des obus torpilles qu'on laissera tomber sur les troupes ou les établissements de l'ennemi. La question offre donc une actualité qu'on peut qualifier de brûlante pour ne pas écrire explosible. On en jugera par ces extraits d'un intéressant article publié dans le dernier numéro de la *Revue du Cercle militaire* et rédigée en grande partie sur les notes prises à une conférence faite par le capitaine Espitallier à la garnison de Grenoble et à une brochure publiée récemment par cet officier, sous le titre : *Les ballons et leur emploi à la guerre* (Paris, Masson, 1888).

Voici la première partie de cette étude relative à l'aérostation pendant la guerre de 1870-1871.

Pendant le blocus de Metz, la garnison construisit quelques ballons gonflés de gaz d'éclairage qu'on chargera de dépêches écrites sur papier pelure et qu'on abandonna ensuite au gré des vents. Ces aérostats portèrent ainsi par-dessus la tête de nos ennemis des nouvelles des troupes de la place à leurs familles qui en étaient privées depuis longtemps.

De même à Paris, mais sur une bien plus grande échelle, on put faire sortir de la ville investie soixante-quinze ballons qui franchirent les lignes prussiennes portant 960 kilogrammes de dépêches malgré l'imperfection d'un matériel construit à la hâte et confié à un personnel absolument inexpérimenté.

A l'armée de la Loire, quelques intrépides aéronautes, parmi lesquels MM. Gaston et Albert Tissandier, Mangin, Durnof et Bertoux, organisèrent un parc de ballons captifs qui, malheureusement n'eurent point l'occasion de produire des résultats utiles.

Mais l'impulsion était donnée. Dans ce même domaine national de Meudon qui avait abrité jadis les premiers aérostats de Coutelle et de Conté, se fondaient de nouveaux ateliers, une nouvelle école d'aérostation ; tandis que les capitaines Renard et Krebs poursuivaient fiévreusement la solution du grand problème de la direction des ballons, il établissaient en même temps un parc aérostatique d'armée dont l'ensemble a fait ses premières armes au Tonkin sous une forme réduite, à cause de la nécessité de le rendre mobile dans un pays dépourvu de routes.

Les ateliers de Chalais-Meudon eurent à improviser très rapidement ce matériel léger dont le transport devait uniquement se faire à bras. Le mode lui-même de préparation de l'hydrogène fut modifié de façon à ne plus nécessiter de voiture. Le ballon ainsi équipé put arriver pour coopérer à la prise de Bac-Ninh (mars 1882) et aux opérations qui suivirent jusqu'au 1er janvier 1885.

Un parc complet figura aux manœuvres de 1880 à 1883 et se comporta brillamment aux grandes manœuvres de l'année 1886. Après des marches longues et difficiles, le ballon est venu s'établir, le jour de la bataille, à 500 mètres du général en chef, auquel le reliaient quatre cavaliers seulement. Le vent très fort donnait au câble une inclinaison telle que la nacelle ne se trouvait pas à plus de 80 mètres d'altitude.

Malgré cela, le rayon d'observations s'étendait à plus de cinq kilomètres, et les renseignements transmis par le téléphone au poste de terre, et de là au général par les plantons à cheval, lui parvinrent toujours vingt minutes avant ceux de la cavalerie.

Aujourd'hui, outre le parc centrale de Meudon, nous avons une compagnie d'aérostiers attachée à chacun des quatre régiments du génie.

Chaque compagnie est chargée de la manœuvre d'un ballon captif d'environ dix mètres de diamètre et pouvant enlever deux aéronautes. Une voiture d'agrès dans laquelle on peut arrimer le ballon plié avec sa nacelle et son filet, une autre voiture portant un treuil à vapeur et un cable de cinq cents mètres de longueur, enfin un générateur mobile d'hydrogène constituent son matériel.

BOURSE DE PARIS

du Jeudi 17 Janvier

(*par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL*)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
82 92	3 0[0	.. ..	.. ..	83 ..
86 65	3 0[0 amortissable	... ..	... ..	86 80
104 70	4 1[2 1883	... ..	... ..	104 80
64 1[2	3 0[0 Portugais	... ..	... ..	64 1[4
94 80	Italien 5 0[0	.. ..	.. ..	95 35
73 7[32	Extérieure 4 0[0	.. ..	.. ..	73 29[32
85 1[4	Hongrois 4 0[0	... ..	... ..	85 3[16
427 18	Egypte 6 0[0	... ..	... ..	427 18
15 47	Turc 4 0[0	... ..	... ..	15 47
... ..	Obligations du Trésor	... ..	... ..	503 ..
105 ..	Russe 1870 5 0[0	... ..	... ..	110 ..
88 3[8	Russe 1880	.. ..	.. ..	88 5[16
523 50	Bons de liquidation 5 0[0	... ..	... ..	524 50
	Sociétés de Crédit			
3660 ..	Banque de France	... ..	... ..	... ..
535 ..	Banque d'Escompte	... ..	... ..	535 ..
507 ..	B. Paris et d. Pays-Bas	... ..	... ..	502 50
427 50	Banque Parisienne	... ..	... ..	427 50
1330 ..	Crédit Foncier	... ..	... ..	1346 ..
138 75	Banque Tharsis	... ..	... ..	139 37
633 ..	Crédit Lyonnais	... ..	... ..	636 25
478 ..	Société générale	... ..	... ..	478 75
475 ..	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	... ..	... ..	... ..
541 25	Banque Ottomane	... ..	... ..	542 50
	Chem. de f. Franc.			
1690 ..	Nord ... act.	... ..	... ..	1690 ..
1325 ..	Paris-Lyon-Médit. »	... ..	... ..	1340 ..
784 ..	Est »	... ..	... ..	803 ..
... ..	Ouest »	... ..	... ..	928 75
1370 ..	Orléans »	... ..	... ..	1361 ..
1165 ..	Midi »	... ..	... ..	1170 ..
	Sociétés diverses			
2230 ..	Suez	... ..	... ..	2235 ..
148 ..	Gaz Parisien	... ..	... ..	1427 ..
800 ..	Voitures	... ..	... ..	697 50
1225 ..	Omnibus	... ..	... ..	1215 ..
606 25	Rio-Tinto	... ..	... ..	612 50
120 ..	Panama	... ..	... ..	121 25
	Obligat. Foncières			
515 .	Foncières 500 4 0[0	... ..	... ..	507 ..
105 ..	» 10e 4 0[0	... ..	... ..	106 ..
600 ..	» 500 f. 3 0[0	... ..	... ..	600 ..
515 ..	» 4 0[0 1863	... ..	... ..	516 ..
493 ..	» commun. 3 0[0	... ..	... ..	483 ..
388 75	» 1877 3 0[0	... ..	... ..	388 50
480 ..	» com. 1879 3 0[0	... ..	... ..	481 ..
476 ..	» 1879 3 0[0	... ..	... ..	478 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
411 50	Nord	... ..	... ..	411 50
401 50	Paris-Lyon-Médit. 3 0[0	... ..	... ..	401 50
391 50	Est 3 0[0	... ..	... ..	391 ..
397 50	Ouest 3 0[0	... ..	... ..	389 ..
402 25	Orléans	... ..	... ..	401 75
398 ..	Midi 2 0[0	... ..	... ..	399 ..
... ..	Nord-Est	... ..	... ..	... ..
386 50	Bône-Guelma	... ..	... ..	386 ..
	Chem. de f. Etrang.			
... .	Autrichiens	. ..	... ..	... ..
. .1.	Alpines-Autrichiennes	... ..	... ..	... ..
..	Lombards	... ..	... ..	... ..
278 ..	Saragosse	... ..	... .	280 ..
	Obligat. des Villes			
535 .	Paris 1855-1860	... ..	... ..	535 ..
528 ..	— 1865	... ..	... ..	529 ..
413 50	— 1869	... ..	... .	412 ..
396 ..	— 1871	... ..	... ..	396 ..
522 ..	— 1875	... ..	... ..	522 ..
519 50	— 1876	... ..	... ..	520 50
391 50	Marseille	... ..	... ..	391 50
103	Bordeaux	... ..	... ..	103 ..
97 50	Lyon	... ..	... ..	97 50
107 50	Lille	... ..	... ..	107 ..
46 50	Roubaix-Tourcoing	... ..	... ..	46 50
	Obligations div.			
... ..	Départem. de la Seine	... ..	... ..	... ..
... .	Gaz de Paris	... ..	... ..	... ..
... .	Suez	... ..	... ..	... ..
... ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	... ..	... ..	... ..

BOURSE DE LILLE

du Jeudi 17 Janvier

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr	... ..	107 25
Lille 1863, remboursable à 100 fr	... ..	112 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr	... ..	502 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr	515 ..	515 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	... ..	416 25
Lille 1881	380 25	380 25
Armentières 1886	... ..	467 75
Armentières 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	... ..	47 ..
Tourcoing 1878	... ..	490 ..
Amiens, remboursable à 100 fr	... ..	106 25
Département du Nord	... ..	104 25
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie)	... ..	570 ..
— » » act. nouv.	... ..	1070 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	... ..	480 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	... ..	150 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	... ..	295 ..
Caisse Platel et Cie	... ..	610 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	... ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	435 ..	435 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	... ..	1040 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... ..	507 50
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	... ..	1860 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	... ..	210 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... ..	500 ..
Deherripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	... ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t. p.	... ..	150 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	... ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie	... ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 t. p.	... ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	... ..	2065 ..
Blanche-Saint-Vaast	... ..	3700 ..
Denain et Anzin	... ..	205 ..
Obligations Nord	... ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	... ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 500)	... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 500 fr	... ..	496 25

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 17 Janvier 1889

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
82 85 .1.	3 0/0	82 97 1[2
86 75 .1.	3 0/0 amortissable	86 95 .1.
104 70 .1.	4 1/2 0/0 1883	104 90 .1.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

An conseil supérieur de la guerre Nouvelle commission

On sait, dit un de nos confrères, que les séances du conseil supérieur de la guerre sont tenues absolument secrètes. Il est donc difficile de dire exactement ce qui s'est passé à la dernière séance et d'expliquer les motifs qui ont déterminé la nomination d'une nouvelle commission qui sera chargée de soumettre des propositions définitives () sur la fameuse question des cuirassements.

Cette commission a pour président, dit-on, M. le général Billot, et elle est chargée de reprendre une affaire que l'on pouvait croire absolument élucidée après les expériences de Châlons et de Bourges.

Il paraît que les ténèbres s'épaississent, au contraire. Et pendant ce temps-là, les Allemands accumulent fortifications sur fortifications sans mot dire.

Mort d'un centenaire à Paris

Paris, 17 janvier. — Le père Noël, le vieux mendiant centenaire que tous les Parisiens ont pu voir trottinant sur les boulevards et portant, accrochées à son vêtement un certain nombre d'images d'Epinal, vient de mourir à l'hôpital Beaujon.

Tous les dimanches, il se tenait aux abords de la Madeleine et faisait une ample récolte de gros sous et même des pièces blanches que lui donnait la clientèle ordinaire de paroissiennes. Les agents de police, qui, quelquefois, étaient obligés de lui offrir un gîte au violon, l'appelaient « le Père aux rats ». Le mendiant, en effet, avait trouvé le moyen d'éduquer les rongeurs, et il exhibait devant les badauds les talents de ses élèves.

On se rappelle que, chaque année, il rendait visite à M. Chevreul, le jour anniversaire de la naissance de l'illustre savant.

Tous les journaux ont reproduit, d'ailleurs, la phrase qu'il adressa l'an dernier, en guise de compliment, au directeur du Muséum : « Mon cher ami, lui dit-il, vous avez plus de cent ans, et pourtant vous n'avez bu que de l'eau ; moi, je suis votre aîné, et je n'ai bu que du vin. »

Et maintenant, quelle a été la cause de sa mort ?

Dimanche matin, il est rentré chez lui, ayant au front une blessure : « Une brique, a-t-il déclaré aux voisins, m'est tombée sur la tête. »

Les mauvaises langues du quartier prétendent que le vieillard aimait trop le vin, et... c'est ce qui l'a tué.

M. Gilles, commissaire de police, est chargé d'une enquête à ce sujet.

En tout cas, il n'a pu trouver au domicile du défunt une pièce établissant que le centenaire était bien un... centenaire. Le père Noël est mort sans laisser un sou à une vieille compagne qu'il avait instituée son héritière.

DERNIÈRE HEURE

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

Au conseil des ministres

Paris, 17 janvier. — Le conseil de cabinet a approuvé la délibération du conseil municipal de Paris relative à la répartition de la contribution mobilière pour 1889.

M. de Freycinet a soumis un projet de décret, élaboré de concert avec le ministre de l'intérieur, tendant à remettre le droit de réquisition en temps de guerre en harmonie avec les nouvelles conditions de ravitaillement des places fortes.

Aux termes de ce projet les autorités civiles agiraient en vertu d'une délégation du gouverneur de la place.

Troubles près de Joinville

Vassy, 17 janvier.— Il y a eu des troubles hier dans les chantiers entre Joinville et Vassy. Trois italiens ont été légèrement